

ENTRETIEN – 29 Janvier 2019

## RDC: 'Les élections de 2018 portaient l'espoir de l'alternance'

*Suite à la publication de notre rapport, [« La démocratie pour toutes les personnes »](#), nous continuons à parler avec des activistes et des leaders de la société civile à propos de leur travail pour promouvoir les principes et des pratiques démocratiques, sur les défis qu'ils rencontrent et les victoires qu'ils obtiennent. Au lendemain des élections de décembre 2018 en République Démocratique du Congo (RDC), CIVICUS parle à Pascal Mupenda, le Directeur des Programmes RDC de l'organisation de la société civile (OSC) Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI), une organisation sans but lucratif, non partisane et non confessionnelle qui vise à la protection des défenseurs des droits de l'homme et à la promotion de la paix. Pascal est aussi le rapporteur national de la Nouvelle Dynamique de la Société Civile en RDC ([NDSCI](#)), un réseau d'organisations établi en 2013 pour renforcer l'action citoyenne au pays, et qui compte actuellement 103 associations locales membres, dont deux mouvements citoyens.*



### **Félix Tshisekedi vient d'être inauguré Président de la RDC. Quels ont été les principaux défis rencontrés en RDC entre les élections de décembre 2018 et maintenant (l'inauguration)?**

Des élections générales se sont tenues en RDC le 30 Décembre 2018 afin de déterminer le successeur du président sortant, Joseph Kabila, ainsi que pour remplir les 500 sièges de l'Assemblée Nationale et de 715 sièges de Conseil de Province. La situation post-électorale a été marquée par quatre éléments principaux. Premièrement, l'examen des recours présentés par certains candidats à la présidence auprès de la Cour Constitutionnelle. La loi électorale reconnaît aux candidats insatisfaits d'introduire un tel recours après les élections présidentielles et législatives nationales. Ce n'est qu'après l'arrêt de la cour que la proclamation des résultats définitifs intervient. Il faut préciser que depuis la mise en place de la Cour Constitutionnelle en 2006, les congolais en général, et les défenseurs des droits de l'homme

(DDH) en particulier, n'ont pas cessé de décrier sa composition, étant donné que plusieurs de ses membres ont des liens très étroits avec le gouvernement. A titre illustratif, les requêtes portées à la Cour Constitutionnelle après les élections de 2006 et 2011 n'ont pas satisfait les requérants, ce qui a été à la base des violents conflits post-électorales entre le président en activité, Mr. Kabila, et le candidat qui disait être son successeur légitimement élu.

Après les élections du 30 Décembre 2018, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a proclamé provisoirement la victoire de Félix Tshisekedi, le candidat de la coalition Cap pour le Changement (CACH). De lors ont commencé les manifestations des supporters de Martin Fayulu, candidat de la coalition Lamuka, la plupart desquelles se sont soldées par la résistance sanglante des forces de l'ordre. Dans l'entre temps, Mr. Fayulu a déposé devant la Cour Constitutionnelle sa requête en contestation des résultats provisoires de la CENI, sollicitant le recomptage des voix des tous les bureaux de vote. Plusieurs missions d'observation électorale telles que celles de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) de l'Eglise Catholique, la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC), l'Union Africaine (UA) et des organisations de la société civile congolaise n'ont cessé également d'appuyer cette démarche, affirmant qu'elles détiennent des éléments de preuve.

Notamment la CENCO, qui avait déployé le plus grand nombre d'observateurs électoraux (environ 40.000), avait dit qu'ils n'avaient pas des données pour confirmer que Mr. Tshisekedi avait remporté les élections. Sur cette base, Mr. Fayulu n'a cessé d'appeler à l'intervention de la communauté tant nationale qu'internationale pour assurer que les votes soient comptés et que la volonté populaire soit respectée. C'est ainsi que le 17 Janvier 2019 les Chefs d'États de l'Union Africaine ont demandé la suspension du prononcé de l'arrêt de la Cour Constitutionnelle, prévu pour le 19 Janvier, et ont manifesté la volonté d'envoyer une délégation, qui arriverait le lundi 21 Janvier, pour tenter de régler la crise en gestation. Cette mission a été annulée étant donné que la Cour n'a pas attendue et a rendu public son arrêt le 19 Janvier.

Comme prévu, la Cour Constitutionnelle a confirmé et proclamé Mr. Tshisekedi comme président de la RDC, après avoir rejeté la requête de Mr. Fayulu, estimant qu'elle n'était pas fondée. Aussitôt cet arrêt rendu public, Mr. Fayulu a tenu un point de presse au cours duquel il a dit qu'il rejette l'arrêt, se considère comme le seul président légitime et appelle la population congolaise aux manifestations pacifiques pour réclamer « la vérité des urnes ». A part dans certains coins où il y a eu quelques manifestations, dans l'ensemble, il s'observe un calme précaire sur toute l'étendue du pays. Toutefois, à la dernière minute, la prestation de serment, prévue pour le 22 Janvier, est finalement arrivé le 24 janvier.

Deuxièmement, la contestation des résultats des élections provinciales et nationales dans plusieurs provinces du pays. La CENI a proclamé ces résultats quand la plupart des plis des bulletins de vote restaient dans les différentes localités et n'avaient pas encore été compilés. Donc tout le monde se demande d'où est-ce que la CENI a tiré ces résultats, surtout parce que la loi ne permet pas le vote, et moins encore l'envoi des résultats, par voie électronique. Des manifestations à ce sujet ont lieu presque chaque jour dans plusieurs coins de la RDC. Dans les provinces du Sud-Kivu, Nord-Kivu et Kasai, par exemple, la population n'a cessé de marcher pour dire non aux résultats des élections. La grande majorité des citoyens congolais, qui ont

voté pour le changement, trouve inconcevable que, bien que le candidat du président Kabila ait échoué lamentablement dans sa candidature à la présidence, sa coalition Front Commun pour le Congo (FCC) semble avoir remporté une écrasante majorité des élections provinciales ainsi que la majorité des sièges législatifs nationales dans 23 des 26 provinces de la RDC.

Troisièmement, le contexte a été marqué par la violation du droit d'accès à l'information du peuple congolais. En effet, pendant plus de trois semaines, la connexion internet et les signaux des médias étrangers tels que la Radio France internationale (RFI), TV5 Monde et France 24, ainsi que du système de messagerie par sms, ont été interrompus. Pour accéder à l'internet ou suivre les chaînes des radios et télévisions étrangères, on a dû recourir aux services d'internet étrangers. La fermeture des communications, parallèlement aux restrictions à la liberté de réunion qui ont suivi les élections, visait à créer un environnement dans lequel les droits civils et politiques des citoyens congolais pourraient être facilement violés.

Finalement, les menaces contre les DDH, qui étaient énormes avant les élections, ne sont pas diminuées. L'artiste du Sud-Kivu connu comme Cor Akim est porté disparu, puis retrouvé trois jours plus tard dans un état d'inconscience. Moi-même, j'ai été harcelé et interpellé en mission d'observation pendant le scrutin, et j'ai dû passer la nuit dans les locaux de la police de Bukavu. Plusieurs militants de LUCHA ont été arbitrairement arrêtés. Ceux ne sont que quelques cas parmi une multitude que PPI a publiée dans son [feuillet mensuel](#) du mois de décembre 2018.

### **Quelle était la signification de ces élections pour les citoyens Congolais ?**

Pour le peuple congolais, les élections de 2018 portaient l'espoir de l'alternance, attendue depuis 2016, année de la fin du deuxième et dernier mandat du président sortant Joseph Kabila, qui cependant n'a pas voulu quitter le pouvoir. Pour la première fois dans l'histoire, notre pays pourrait avoir un président sortant vivant au même temps qu'un président entrant aussi vivant. Tous nos présidents précédents ont été soit assassinés avant de quitter le pouvoir, soit chassés et contraints de vivre à l'exil et éventuellement assassinés.

En plus, face aux élections la société civile a lancé plusieurs campagnes appelant au renouvellement et rajeunissement de la classe politique, par exemple la campagne '[Jeunes Nous Pouvons](#)' exécutée par PPI et d'autres OSC. Les candidatures des jeunes ont été nombreuses.

Les élections auraient été plus intéressantes si le processus avait été inclusif. Certains candidats ont été exclus à la suite des poursuites judiciaires à mobile politique. En plus, la CENI a beaucoup décrédibilisé toutes les élections, surtout lors des compilations des résultats. Aujourd'hui la plupart des élus sont des jeunes, mais en même temps nombreux sont aussi de du FCC, ce qui signifie que les attentes de changement des votants ne seront pas nécessairement répondues.

En somme, les élections étaient significatives au niveau des aspirations des électeurs plutôt qu'au niveau des résultats.

### **Quel rôle la société civile a-t-elle joué pour assurer la tenue des élections, malgré les blocages rencontrés à plusieurs reprises ?**

La société civile a beaucoup travaillé pour sensibiliser la population par rapport à la revendication des élections. Elle a contribué avec des campagnes et programmes d'éveil de conscience pour amener la population non seulement à exiger la tenue des élections mais aussi à opérer un vote utile ou responsable pour atteindre le changement souhaité. Grâce au travail des OSC la population a eu une compréhension relative du mode de vote avec une machine à voter, bien qu'il n'ait pas été possible de garantir la maîtrise totale de ces machines par une population analphabète à plus de 80%.

En plus, nombreuses OSC ont dénoncé les violations des droits humains orchestrées pendant la campagne électorale. Elles ont aussi collaboré avec la CENI pour se rassurer de l'exécution du calendrier électoral et sa conformité avec la Constitution et la loi électorale.

La société civile a continué à jouer un rôle important même en période d'examen des recours des candidats devant la Cour constitutionnelle (pour l'élection présidentielle) et les cours d'appel (pour les élections législatives nationales et provinciales), ce qui fournirait la preuve que les résultats des bureaux de vote s'écartaient des résultats provisoires proclamés.

### **Pensez-vous que l'état de la démocratie en RDC va s'améliorer à court terme ?**

L'amélioration de l'état de la démocratie en RDC est possible, mais pour y arriver certains préalables doivent être mis en place. Premièrement, il faut un changement systémique et systématique des animateurs du nouveau gouvernement. La proclamation des vrais résultats des urnes par la CENI aiderait à éviter le soulèvement populaire. Il serait sage pour la Cour Constitutionnelle et les cours d'appel des provinces de bien gérer les contentieux aux députations nationales et provinciales pour n'est pas ouvrir la voie à la violence.

Deuxièmement, des élections locales/municipales devraient être organisées, tel que prévue par la loi électorale, pour rapprocher les gouvernés des gouvernants.

Troisièmement, le secteur de la Justice devrait être réformé, y compris par le renforcement de ses capacités techniques et managériales.

Quatrièmement, des partenariats bilatéraux entre les corps techniques des cabinets ministériels et des OSC devraient être formés afin que des approches conjointes soient adoptées pour faire face aux défis de la démocratie.

Finalement, les libertés fondamentales doivent être respectés et la tolérance encouragée, pour ouvrir progressivement l'espace public.

### **Que faudra-t-il que la communauté internationale fasse pour aider à améliorer la démocratie en RDC ?**

La communauté internationale peut contribuer de plusieurs façons. Premièrement, elle devrait octroyer suffisamment des ressources financières aux OSC impliquées dans la protection et capacitation des DDH et les activistes de la démocratie. Elle devrait également soutenir la

présence de la société civile Congolaise au Conseil des Nations Unies pour les Droits Humains et à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et de Peuple pour un plaidoyer capable de questionner de façon progressive la situation des droits humains et respect des notions fondamentales de la démocratie par le gouvernement Congolais.

Deuxièmement, elle devrait promouvoir la prise de responsabilité pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ainsi que des crimes économiques commis par certains acteurs politiques et économiques congolais, souvent avec la complicité des partenaires internationaux. Face à l'avenir, elle devrait aussi soutenir le plan gouvernemental de réforme de la sécurité et le développement national avec l'accent mis sur le renforcement des relations entre les civils et les militaires dans un sens qui accentue la protection des acquis de la démocratie.

**L'espace civique en RDC est classé dans la catégorie 'fermé' par le [CIVICUS Monitor](#).**

**Entrez en contact avec le [PPI](#) et la [NDSCI](#) à travers ses sites Web.**